



## Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

### PROCÈS-VERBAL

le mardi 8 mars 2022

19 h 00

Salle du conseil

**Présence :**

- Aldéo Saulnier, maire**
- Achille Bastarache, maire suppléant**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Jean-Noël LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Serge Arsenault, directeur général et greffier**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**

#### 1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 19h00.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

**22-26 : OSCAR LEBLANC / MARIETTE CORMIER**

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### 3. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

#### 4. Soumissions - « Bouctouche Lagoon Upgrades »

Le directeur général fait part que la Ville de Bouctouche a reçu trois soumissions pour le contrat « Bouctouche Lagoon Upgrades », soit :

Edgeline Construction Ltd.....	3 768 101,50 \$ (TVH incluse)
Birch Hill Construction Ltd.....	4 655 812,95 \$ (TVH incluse)
Dexter Construction Company Ltd.....	5 506 504,75 \$ (TVH incluse)

Le directeur général explique que le coût du projet était plus élevé que prévu et suite à une discussion avec l'entrepreneur de Edgeline Construction Ltd. et les ingénieurs de Englobe, il a été décidé d'enlever une partie des travaux et ainsi réduire le montant total de la soumission.

Le directeur général souligne que le gouvernement fédéral va financer 80% de ce projet, soit un montant de 2 400 000 \$, la Ville de Bouctouche va faire un emprunt de 600 000 \$ et la balance sera payer avec des fonds de la réserve Eau et Égouts.

#### 22-27 : OSCAR LEBLANC / MARIETTE CORMIER

que l'on accepte la soumission la plus basse pour le contrat « Bouctouche Lagoon Upgrades » soit celle de la compagnie Edgeline Construction Ltd. pour le montant de trois millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante et un dollars et quarante cents (3 182 551,40 \$) TVH incluse.

**ADOPTÉE**

#### 5. Demande de financement

#### 22-28 : JEAN-NOËL LEBLANC / OSCAR LEBLANC

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de **Bouctouche** d'un montant de **600 000,00 \$** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de **Bouctouche** convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

**ADOPTÉE**

**6. Levée de la réunion**

**22-29 : OSCAR LEBLANC**

pour la levée de la réunion à 19h15.

**ADOPTÉE**